

AVIS DE CONVOCATION AU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie,

Le mardi 22 septembre à 19h00

L'ordre du jour est le suivant :

- 1 : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 04 juillet 2020
- 2 : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 16 juillet 2020
- 3 : Rappel de décisions

I. URBANISME :

- 1/1 : Développement des Bords de la Deûle d'ici à 2040

II. FINANCES :

- 2/1 : Décision Modificative n°1
- 2/2 : Subvention

III. INSTANCES :

- 3/1 Délégués du Conseil Municipal au Maire
- 3/2 : Désignation de représentants au sein de la Commission Communale des Impôts Directs
- 3/3 : Désignation d'un représentant du Conseil Municipal au sein de la Commission d'Evaluation des Transferts de Charges
- 3/4 : Désignation des délégués auprès du Syndicat Intercommunal de création et de gestion de la fourrière pour animaux errants de Lille et ses environs
- 3/5 : Désignation d'un représentant de la Ville au Conseil d'Administration, à l'Assemblée Spéciale et aux Assemblée Générale de la SEM Ville Renouvelée
- 3/6 : Désignation d'un représentant du Conseil Municipal au sein de l'Association « OSLO »
- 3/7 : Désignation des délégués du Conseil Municipal au sein de l'Association « SAS Formation »
- 3/8 : Désignation de deux représentants du Conseil Municipal au sein de l'Association « Les Voyageurs »
- 3/9 : Désignation d'un représentant du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration de l'Association « Archipel »
- 3/10 : Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein de l'Association « Saint-André / Wieliczka »
- 3/11 : Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'administration de l'association « Les Amis de Dormagen-Nievenheim »
- 3/12 : Désignation des membres du Conseil Municipal au Conseil d'administration de l'association « Les Amis du Kent »

IV. PERSONNEL :

- 4/1 : Contrat d'apprentissage
- 4/2 : Attribution d'une prime exceptionnelle à certains agents soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publiques dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie du COVID-19
- 4/3 : Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent – Ecole de Musique

V. VIE ECONOMIQUE :

- 5/1 : Règlementation du travail dominical – Année 2021

QUESTIONS DIVERSES



Le Maire

Elisabeth MASSE